

RAPPORT DE LA MAIRESSE 2021

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C.-27.1)*, il me fait plaisir, à titre de mairesse de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, de vous présenter les faits saillants du rapport financier préparé par FBL S.E.N.C.R.L. pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2021.

L'année 2021 a été marquée par l'arrêt de plusieurs chantiers en raison de la pandémie COVID-19. Suite au ralentissement subi au cours des

années 2020 et 2021, certains dossiers retardés par la pandémie ont été repris et nous marquons du progrès dans ces derniers. Par ailleurs, un changement de personnel est venu ralentir nos ardeurs et les projets, en raison du retard pris par les différents corps professionnels et de métiers impliqués, certains dossiers n'ont pas progressé comme nous l'aurions souhaité. Malgré cela, notre organisation a su conjuguer avec ces réalités et poursuivre la réalisation des mandats confiés.

ÉTATS FINANCIERS 2021

REVENUS	
Taxes	3 283 923 \$
Compensation tenant lieu de taxes	6 256 \$
Quotes-parts	— \$
Transferts	224 128 \$
Services rendus	314 373 \$
Imposition de droits	188 319 \$
Amendes et pénalités	17 540 \$
Autres revenus d'intérêts	61 981 \$
Autres revenus	51 054 \$
TOTAL DES REVENUS :	4 147 574 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Excédent d'exercice	73 290 \$
Activités d'investissement 2021	27 814 \$
Surplus accumulé non affecté 2021	1 133 253 \$
Surplus accumulé affecté 2021	153 932 \$
Financement à long terme	
- Taxes de secteur	218 077 \$
- Taxe ensemble	270 953 \$
Taux de taxe uniformisé	0,6927 \$

DÉPENSES	
Administration générale	733 815 \$
Sécurité publique	867 005 \$
Transport routier	819 724 \$
Hygiène du milieu	1 120 715 \$
Santé et bien-être	8 416 \$
Urbanisme	140 869 \$
Loisirs et culture	365 328 \$
Frais de financement	18 412 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	4 074 284 \$

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX	
Maire	26 543 \$
Conseiller siège # 1	11 362 \$
Conseiller siège # 2	10 111 \$
Conseiller siège # 3	10 361 \$
Conseiller siège # 4	10 111 \$
Conseiller siège # 5	1 685 \$
Conseiller siège # 6	10 111 \$
Taux de taxe moyen MRC	0,9098 \$

Les états financiers ont été déposés par la directrice générale, greffière-trésorière, lors de la séance du 9 mai 2022. Ces états financiers présentent la situation financière de la Municipalité en date du 31 décembre 2021.

RAPPORT DE LA MAIRESSE 2021

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Le plan triennal 2020 prévoyait la réalisation de travaux de l'ordre de 1 571 350\$. Pour 2021, le plan triennal de la Municipalité prévoyait la reprise des travaux reportés en raison de la COVID-19 et le conseil municipal souhaitait poursuivre la réalisation de ces travaux. Malheureusement, un mouvement de main-d'œuvre important au sein des services municipaux, jumelé à la pandémie, a encore retardé la réalisation des projets. Les travaux demeurent inscrits au plan triennal et nous continuons la préparation des dossiers pour que les travaux soient réalisés en 2022 ou au début de 2023. Dans les principaux projets visés, nous retrouvons :

- Construction d'un centre communautaire comprenant les bureaux municipaux;
- Drainage pluvial dans le Domaine-du-Lac-Huron;
- Réfection du réseau d'aqueduc sur la montée du 4^e Rang et le 4^e Rang;
- Ajout d'abribus;
- Ajout d'infrastructures d'égout sanitaire et pluvial dans le secteur Douville.

L'ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Au 31 décembre 2021, l'endettement de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine s'établissait comme suit :

RÈGLEMENT	SOLDE	SECTEUR	ENSEMBLE	
08-361	263 300 \$		263 300 \$	
14-423	173 900 \$		173 900 \$	Remboursé par TECQ
19-502	528 500 \$	528 500 \$		
Total	965 700 \$	528 500 \$	437 200 \$	



FONDS DE ROULEMENT

La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ne s'est pas prévalu de la possibilité de créer un fonds de roulement. L'existence d'un fonds de roulement permet à une municipalité d'emprunter de ce fonds des sommes remboursables par la Municipalité sur une période maximale de 10 ans. Au vu de la bonne situation financière de la Municipalité, nous préférons payer les dépenses à même le budget courant ou les surplus et à défaut, de les financer par le biais de règlements d'emprunt.

Il me fait donc plaisir de vous confirmer que la Municipalité demeure dans une excellente situation financière. Je remercie mes collègues du conseil municipal, les membres de l'équipe municipale et les citoyens pour leur grande collaboration et leurs efforts soutenus pour et au bénéfice de la collectivité de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

Ginette Gauvin

Ginette Gauvin, mairesse